



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale / Police municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 10/01/2023

N° 13 - 2023

REGISSANT le stationnement pour un concours de palets organisé par « l'amicale des palets » de Chateaubourg.

Le Maire de Châteaubourg :

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R411-1 et R411-25 ;

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la Signalisation Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du 15 juillet 1974) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1 à L2213-6 ;

VU la demande présentée par l'amicale des palets de Chateaubourg, d'organiser un concours de palets au complexe sportif du Prieuré (salle Fayelle et salle des Vallons) à Châteaubourg le 18 février 2023 de 8h30 à 22h30 ;

VU la demande formulée de pouvoir bénéficier d'un espace de parkings publics attenants au gymnase du Prieuré à Châteaubourg ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 18 février 2023, de 8h30 à 22h30 au gymnase du Prieuré, rue du Prieuré à Châteaubourg, une autorisation d'occupation du domaine public est délivrée à l'association « l'amicale des palets » de Châteaubourg, pour disposer des parkings attenants au complexe sportif du Prieuré à Chateaubourg.

ARTICLE 2 : Les espaces en herbe seront interdits du fait de la pluviométrie de ces dernières semaines.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les organisateurs et les barrières mis à disposition par les services techniques.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Châteaubourg, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHATEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale / Police municipale

Fait à Châteaubourg, le 10/01/2023

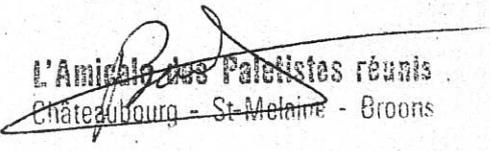
LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

Affiché en Mairie le :

Notifié à l'intéressée le : 16/01/2023

Signature :


L'Amicale des Palettistes réunis
Châteaubourg - St-Melaine - Broons



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

HÔTEL DE VILLE - 35220 Châteaubourg
Tél. : 02 99 00 31 47
www.chateaubourg.fr - mairie@chateaubourg.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30